

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 janvier 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. BAZIN - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M.PRIBETICH) - M. MARTIN (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. ALLAERT (pouvoir M. MILLOT) - Mme MANSAT (pouvoir M. BEKHTAOUI) - Mme BERNARD - M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD) - Mme THYEBALU**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Installations classées pour la protection de l'environnement - Société Alcan Packaging - Régularisation administrative - Avis du Conseil Municipal**

Madame Durnerin, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et du Cadre de Vie et de l'Ecologie Urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

La société Alcan Packaging, qui a repris la société Péchiney Emballage Flexible Europe, sollicite la régularisation administrative de son établissement de production d'emballages alimentaires situé 24, rue de la Stéarinerie à Dijon.

Cette activité relevant de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement au titre des articles L.511-1 et suivants du code de l'environnement, est rangée sous les numéros 83-2, 1111-2b, 1432-2a, 1434-1a, 1434-2, 1510-2, 2450-2a, 2560-2, 2564-1, 2565-2a, 2910-A2, 2915-2a, 2920-2a, 2921-1b, 2921-2 et 2950 de la nomenclature correspondante, fixée par le décret du 20 mai 1953 modifié.

En application de l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2007, la demande de régularisation de l'exploitation fait l'objet d'une enquête publique d'une durée d'un mois, du 8 janvier au 8 février 2008.

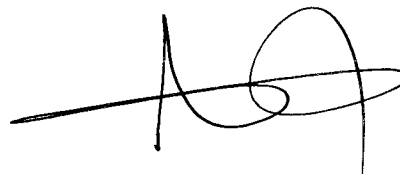
Conformément à l'article 8 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977, le Conseil Municipal est appelé à formuler son avis sur cette sollicitation.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et du Cadre de Vie et de l'Ecologie Urbaine, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir donner un avis favorable à la demande présentée par la société Alcan Packaging, afin d'obtenir la régularisation administrative de son activité de production d'emballages alimentaires dans l'établissement qu'elle exploite 24, rue de la Stéarinerie à Dijon.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

PUBLIÉ LE 31/01/08

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

31 JAN. 2008

